

Stationnement sur place handicapée

Par Saxomuse , le 11/05/2023 à 13:28
Bonjour,
J'ai stationné, par inadvertance, sur une place handicapée qui était très mal signalée.
Le marquage au sol était quasiment inexistant et et le panneau indicateur était disposé après l'emplacement et non avant.
Pouvez-vous m'indiquer si j'ai une possibilité de contestation ?
Dans l'attente de votre retour, je vous adresse mes cordiales salutations.
Saxomuse

Par Cousinnestor, le 11/05/2023 à 16:06

Hello!

Que voulez-vous dire exactement par "le panneau indicateur était disposé *apr*ès l'emplacement et non *avant*" ? En prinicpe un tel paneau est plutôt "*tourné*" vers la place qu'il signale et désigne ainsi.

A+

Par janus2fr, le 11/05/2023 à 18:59

[quote]

Le marquage au sol était quasiment inexistant

